



Le dépôt de déchets d'amiante lié

2025

SMD3

La Rampinsolle
24660 COULOUNIEIX-CHAMIER
service.usagers@smd3.fr
www.smd3.fr



SMD3
Syndicat Mixte Départemental
des Déchets de la Dordogne

Quels types de déchets amiantés sont concernés ?

Uniquement les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes (couverture, canalisation...).

Tout matériau friable et non conditionné (enduit projeté, isolant...), est à remettre à une entreprise spécialisée en désamiantage.

Conditions d'acceptation des déchets des particuliers

- Prendre rendez-vous préalablement au 09 71 00 84 24.
- Fournir un justificatif de domicile et une pièce d'identité.
- Les déchets amiantés doivent impérativement provenir d'un chantier réalisé en Dordogne.
- Conditionner les déchets :

Pour un dépôt en centre de transfert, big bag homologués amiante obligatoires, pouvant être fournis sur les sites de dépôt.

Pour un dépôt à l'ISD-ND, dans les big bag fournis par le site de dépôt ou directement sur palette filmée, avec du film étirable ou dans un sac poubelle bien fermé.

Se protéger

L'amiante est une fibre minérale de 400 à 500 fois moins épaisse qu'un cheveu et pouvant provoquer de graves maladies respiratoires.

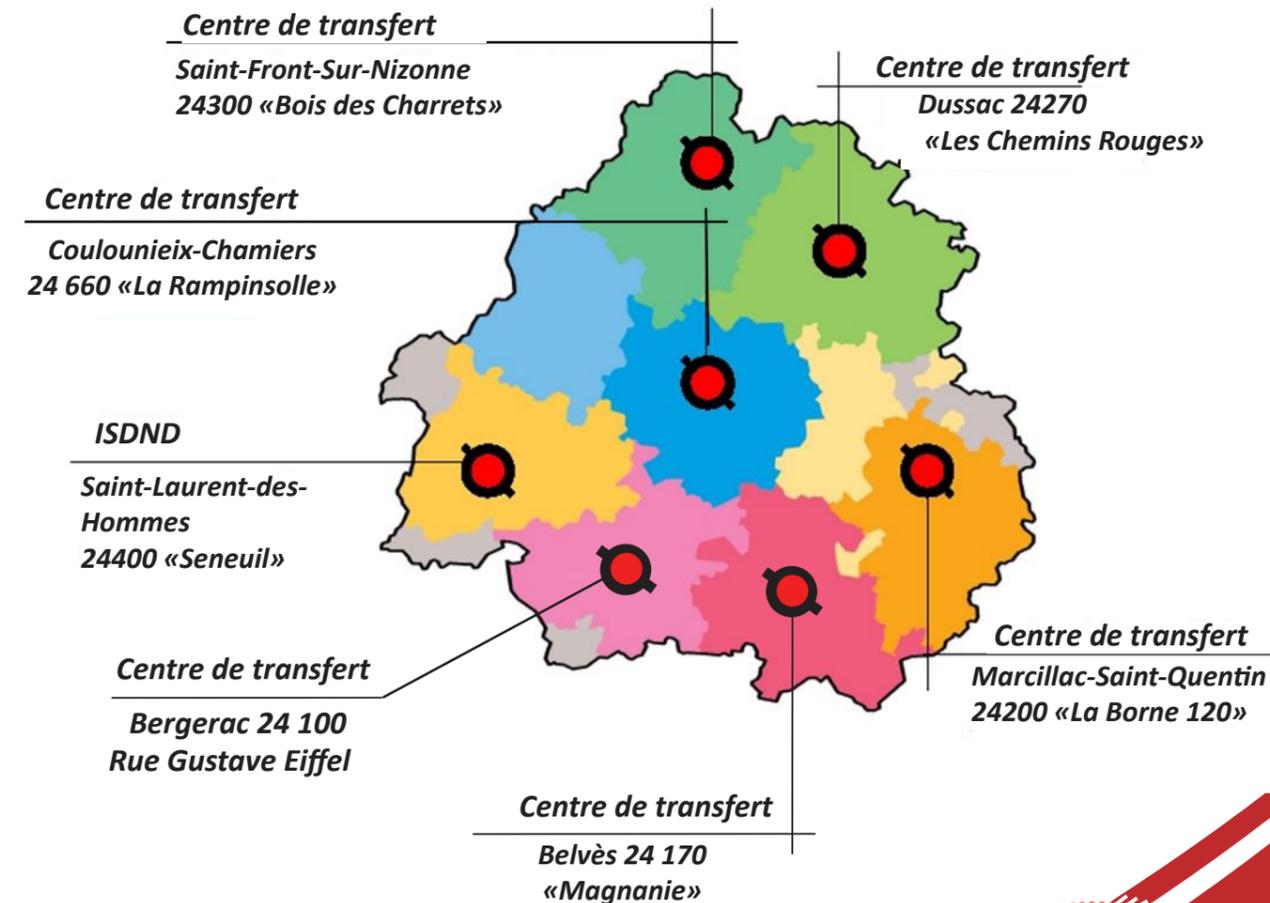
S'équiper d'une tenue de protection : gants, masque à poussière et combinaison jetable.



Comment déposer vos déchets d'amiante lié ?



Où apporter vos déchets d'amiante lié ?



Uniquement sur rendez-vous
Service usagers SMD3 : 09 71 00 84 24

Le dépôt est gratuit pour les particuliers



SMD3

Syndicat Mixte Départemental
des Déchets de la Dordogne

La Rampinsolle
24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES
Tél. 09 71 00 84 24
www.smd3.fr